

## 1500 places de stationnement offertes aux abonnés Navigo dans les Parcs Relais

Île-de-France Mobilités offre l'abonnement des places de stationnement labellisées « Parcs Relais » aux abords des gares de grande couronne aux détenteurs du passe Navigo annuel. Cette mesure est une incitation forte à prendre les transports en commun dans la durée.

« En grande couronne, de nombreux Franciliens n'ont pas le choix : ils doivent prendre la voiture pour se déplacer. Je veux leur apporter des solutions concrètes et économiques pour leur faciliter la vie. J'ai donc décidé d'offrir l'abonnement aux places de stationnement labellisées Parcs Relais aux abords des gares. En privilégiant les détenteurs d'un passe Navigo annuel, mon objectif est d'inciter à prendre les transports en commun dans la durée, faire gagner du temps, de l'énergie, et de l'argent, en économisant 40 € par mois environ pour accéder à une place garantie. », Valérie Péresse, Présidente de la Région, Présidente d'Île-de-France Mobilités.

### Cinq premiers Parcs Relais gratuits à partir de mars 2019

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, les maîtres d'ouvrages de Parcs Relais qui en font la demande pourront progressivement faire appliquer la gratuité du stationnement dans leurs équipements labélisés pour tous les automobilistes munis d'un passe Navigo chargé d'un forfait Navigo annuel. Les communes de Pontoise (95, 1 parc relais), Bures-sur-Yvette (91, 2 parcs relais), Souppes-sur-Loing (77, 1 parc relais), et Longueville (77, 1 parc relais) ont d'ores et déjà accueilli favorablement cette nouvelle offre d'Île-de-France Mobilités. Ce seront donc près de 1 500 places offertes aux abonnés Navigo annuels disponibles au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Île-de-France Mobilités a demandé à toutes les collectivités gestionnaires de Parcs Relais labélisés de se prononcer sur ce nouveau dispositif et versera une subvention supplémentaire pour financer cette mesure. Les collectivités concernées sont invitées à délibérer pour mettre en place cette nouvelle tarification.

Cette nouvelle disposition représente un coût prévisionnel estimatif de 6 millions d'euros pour l'année 2019 sous forme d'une subvention attribuée par Île-de-France Mobilités.

En multipliant le nombre de places de Parcs Relais aux abords des gares, l'objectif d'Île-de-France Mobilités est d'inciter les Franciliens à privilégier les transports en commun en mettant à leur disposition une solution simple, garantie et sécurisée pour garer leur voiture. Les Parcs Relais sont en effet équipés d'un dispositif de sécurité complet (dispositifs anti-intrusion, anti-stationnement sauvage, vidéosurveillance), de places réservées aux personnes à mobilité réduite, aux deux-roues, à l'autopartage et aux covoitureurs, et de points de charge pour les véhicules électriques.

Plus de 9 800 places en grande couronne sont d'ores et déjà financées sur les 10 000 places supplémentaires annoncées d'ici 2021, pour un investissement de plus de 78 millions d'euros financés à 70% par Île-de-France Mobilités.

### Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr)
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – [helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr](mailto:helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr)